

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### MISE À 2X2 VOIES DE LA RN2 ENTRE LAON ET AVESNES-SUR-HELPE CONTOURNEMENT DE FROIDMONT-COHA RTILLE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Laon, le 27/10/2023

L'État, maître d'ouvrage, a tiré les enseignements de la concertation publique menée en juin 2023 sur les fuseaux de passage pour le contournement de Froidmont-Cohartille par la RN2. Le fuseau long Est, qui a fait consensus, est retenu pour poursuivre le projet de mise à 2 x 2 voies, selon les caractéristiques définies par la décision ministérielle du 8 novembre 2022 à savoir une 2x2 voies au statut de route express, avec des carrefours à niveau (giratoires), un terre-plein central, et une vitesse limite autorisée de 110 km/h, sans circulation de véhicules lents.

Le projet de mise à 2 x 2 voies de la route nationale (RN) 2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, porté par l'État est inscrit dans le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache afin de contribuer au désenclavement du territoire.

La concertation pour le contournement de Froidmont-Cohartille a été suivie par M. Régis Guyot, garant désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP), chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public sur le projet. Son rapport de bilan a été publié le 19 octobre 2023 sur le site internet RN2.fr et sur celui de la CNDP.

Le bilan de la concertation comportant la décision de l'État sur les suites de l'opération de la déviation de Froidmont-Cohartille est mis à la disposition du public sur le site RN2.fr. Le bilan rappelle les caractéristiques du projet et les modalités de la concertation, présente le bilan chiffré de la participation et synthétise les avis exprimés par le public. Il se conclut par les enseignements que le maître d'ouvrage tire de la concertation et présente les suites qu'il a décidé de retenir.

L'État engage désormais l'approfondissement des études techniques et environnementales afin de préparer l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'obtention de l'autorisation environnementale pour cette opération dont les travaux seront inscrits au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2023-2027.

#### Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

#### Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr).

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex